

Les membres suivants, Fabrice Appels (HAI), Paul Groos (LUX), Michel Halin et Claude Germay (LGE), Gérard Trausch (NAM), Yves Van Wallendael (BBW) et Jean-Pierre Delchef (président CDA) sont conviés à la réunion de la Commission Législative pour débattre des points suivants.

#### **A. MOTIF DE LA REUNION**

A 1. Le Président Delchef convie la CL à une réunion exceptionnelle suite aux directives de confinement concernant le COVID-19. Il est décidé de convier en plus des membres de la CL le Président du Groupement des Parlementaires de Liège afin de prendre plusieurs décisions concernant le fonctionnement de l'AWBB

#### **B. DECISIONS PRISES EN COLLEGIALITE.**

Le CDA et la CL, après avoir lu les textes de loi se référant au fonctionnement des ASBL lors du confinement dû au COVID-19, décident d'effectuer une Assemblée Générale par téléconférence.

Cette AG se déroulera le jeudi 16 avril à 17.00 heures. Seuls les Présidents des Groupements Parlementaires et une délégation du CDA participeront à cette réunion. Les Présidents des Groupements Parlementaires seront munis de procurations signées de leurs membres.

Chaque Président représentera sa province et transmettra les voix de ses membres au sujet de quelques points jugés importants et incontournables. Le CDA transmettra dès que possible les documents nécessaires et l'ordre du jour de l'AG. La procédure complète sera transmise avec le bulletin de vote et la procuration à signer.

Vu la situation du confinement ainsi que celle qui va découler du déconfinement, il a aussi été décidé d'annuler les Assemblées Provinciales et de les reporter en septembre. Les mandats des personnes qui devaient passer aux élections ne se termineront pas le 30 mai mais seront prolongés jusqu'en septembre 2020 après les Assemblées provinciales.

Quelques décisions concernant la saison prochaine ont également été prises :

- La liste PC53 sera obligatoire pour chaque équipe sénior la saison prochaine. Ceci permettra un contrôle plus efficace en vue du paiement des frais de formation en attendant un nouveau PM12 et PF18.
- Le CDA ne proposera pas de neutralisation de la licence collective pour les montants.
- L'indexation des licences collectives se fera au 01/07/2020.
- Les indemnités de 25 et 50 Euros par année de formation continuent la saison prochaine.
- La gratuité des U10 continue pour la saison 2020-2021.
- La période des mutations serait maintenue du 01/05 au 31/05 néanmoins, BBW propose d'étendre cette période au 30/06/2020 et LGE souhaite l'étendre au 15/06/2020.

#### **C. Divers / Agenda**

Jeudi 16/04/2020 Assemblée Générale (2) par téléconférence.

Réunion clôturée à 12h00  
Président : Fabrice APPELS